



*“L’homme et les zones humides: un lien vital”*  
**7e Session de la Conférence des Parties contractantes à la  
Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971),  
San José, Costa Rica, 10 au 18 mai 1999**

## Ordre du jour provisoire

Ce document, publié en janvier 1998 déjà, a été révisé conformément aux décisions prises par le Comité permanent à sa 21e Session du 19 au 24 octobre 1998.

- I Inauguration de la Session
- II Allocutions générales
- III Adoption de l’ordre du jour
- IV Adoption du Règlement intérieur
- V Élection du Président et des Vice-Présidents et remarques du Président
- VI Nomination du Comité de vérification des pouvoirs et de tout autre comité
- VII Admission des observateurs
- VIII Rapport de la Présidente du Comité permanent de la Convention
- IX Rapport du Secrétaire général
- X Examen de l’application de la Convention dans chaque région
- XI Questions découlant des Résolutions et Recommandations de sessions précédentes de la Conférence des Parties contractantes
- XII Plan de travail de la Convention et budget du Bureau Ramsar, 2000-2002
- XIII Examen des propositions de Résolutions et Recommandations soumises par les Parties contractantes et/ou le Comité permanent
- XIV Rapport du Comité de vérification des pouvoirs
- XV Rapports et recommandations des séances techniques
- XVI Nomination des membres du Groupe d’évaluation scientifique et technique
- XVII Adoption des Résolutions et Recommandations
- XVIII Élection des Parties contractantes qui siègeront au Comité permanent
- XIX Date et lieu de la prochaine session ordinaire de la Conférence des Parties contractantes
- XX Divers
- XXI Adoption du rapport de la 7e Session de la Conférence des Parties contractantes
- XXII Clôture de la Session

### Séances techniques:

- I Ramsar et l’eau
- II Plans nationaux de conservation et d’utilisation durable des zones humides
- III Participation de la population, à tous les niveaux, à la conservation et à l’utilisation rationnelle des zones humides
- IV Instruments d’évaluation et de reconnaissance des valeurs des zones humides
- V Cadre de la coopération régionale et internationale dans le domaine des zones humides

# COP7 Ramsar

## Ordre du jour annoté et programme

(avec indication des documents correspondant à chaque point de l'ordre du jour)

**Voir annonces, en temps voulu, concernant les réunions et activités pré-Conférence**

### Dimanche 9 mai 1999

09h00 - 17h00 Réunion du Comité permanent (désormais Comité de la Conférence)  
09h00 - 18h00 Enregistrement des participants  
Soirée Libre pour consultations

### Lundi 10 mai 1999 (1er jour)

08h00 - 18h00 Enregistrement (suite)  
**10h00 - 13h00 Séance plénière**

I/II Inauguration de la Session  
La Conférence est inaugurée par le Président du Costa Rica et la Présidente du Comité de la Conférence puis, suivent des allocutions du Secrétaire général et de personnalités invitées. Les prix Ramsar pour la conservation des zones humides sont remis lors de la cérémonie d'inauguration.  
Pause – Conférence de presse  
Introduction aux procédures et à la logistique de la Conférence

III Adoption de l'ordre du jour  
La Conférence examine le document **Ramsar COP7 DOC. 1, Rev. 2: Ordre du jour provisoire**, et adopte l'ordre du jour de la présente Session.

IV Adoption du Règlement intérieur  
La Conférence examine le document **Ramsar COP7 DOC. 2: Règlement intérieur**, qui a été réexaminé et révisé par le Comité permanent conformément à la Résolution VI.15, et adopte le nouveau Règlement intérieur de la 7e Session.

V Élection du Président et des Vice-Présidents  
Conformément au Règlement intérieur, la Conférence procède à l'élection du Président et des Vice-Présidents de la Session sur la base des propositions du Comité de la Conférence.  
Remarques du Président

13h00 - 15h00 Déjeuner  
**15h00 - 18h30 Séance plénière**

VI Nomination du Comité de vérification des pouvoirs et de tout autre comité  
Conformément au Règlement intérieur, la Conférence nomme un Comité de vérification des pouvoirs sur la base des propositions du Comité de la Conférence et peut constituer tout autre comité pour aider la Conférence à s'acquitter de ses fonctions.

VII Admission des observateurs  
Des institutions ou organisations internationales et des organisations nationales gouvernementales et non gouvernementales ont toujours été admises à participer aux sessions de la Conférence des Parties, à moins que les Parties n'en décident autrement (le document **Ramsar COP7 DOC. 3**, avec la liste des observateurs enregistrés, est présenté à la Conférence).

VIII Rapport de la Présidente du Comité permanent

- a) La Présidente du Comité permanent présente son rapport sur les activités du Comité permanent durant la période triennale écoulée (**Ramsar COP7 DOC. 4**).  
b) La Présidente du Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST) présente son rapport sur les activités du GEST durant la période triennale écoulée (**Annexe au Ramsar COP7 DOC. 4**).

***Les points clés du travail de la Convention: Intervention spéciale sur «l'homme et les zones humides» par un orateur invité***

IX Rapport du Secrétaire général

Le Secrétaire général présente son rapport de situation sur la Convention et les activités du Bureau Ramsar, secrétariat de la Convention (**Ramsar COP7 DOC. 5**).

19h30 - 22h30

**Réception de bienvenue** offerte par le gouvernement du Costa Rica

**Mardi 11 mai 1999** (2e jour)

08h00 - 09h00 Réunion du Comité de la Conférence

09h30 - 13h00 **Séance plénière**

X Examen de l'application de la Convention dans chaque région<sup>1</sup>

Présentation des panoramas régionaux compilés par le Bureau Ramsar d'après l'information contenue dans les rapports nationaux sur l'application de la Convention par chaque Partie contractante. (Au début de 1998, le Bureau Ramsar a distribué le formulaire des rapports nationaux, approuvé par le Comité permanent. Le délai de remise des rapports était fixé au 30 septembre 1998. Les rapports peuvent être consultés dans leur langue d'origine sur le site Internet de la Convention). Après la présentation de ces panoramas régionaux, les Parties contractantes et les observateurs pourront intervenir pour apporter un complément d'information et faire part de leur analyse.

**Examen de l'application de la Convention dans la Région néotropicale (Ramsar COP7 DOC. 6)**

***Intervention spéciale sur la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides au Costa Rica***

**Examen de l'application de la Convention en Amérique du Nord (Ramsar COP7 DOC. 7)**

***Les points clés du travail de la Convention: Intervention spéciale par un orateur invité***

13h00 - 15h00 Déjeuner

15h00 - 18h30 **Séance plénière**

X Examen de l'application de la Convention dans chaque région (suite)

**Examen de l'application de la Convention en Afrique (Ramsar COP7 DOC. 8)**

***Les points clés du travail de la Convention: Intervention spéciale par un orateur invité***

**Examen de l'application de la Convention en Europe de l'Est (Ramsar COP7 DOC. 9) et en Europe de l'Ouest (Ramsar COP7 DOC. 10)**

19h00

Point de presse

**Mercredi 12 mai 1999** (3e jour)

<sup>1</sup> Des moyens audio-visuels accompagneront la présentation de cet examen régional pour le rendre plus riche en informations. Cet exercice devrait permettre de faire le point, sans complaisance, sur le passé et de piloter l'application future de la Convention.

- 08h00 - 09h00 Réunion du Comité de la Conférence  
**09h30 - 13h00** **Séance plénière**
- X Examen de l'application de la Convention dans chaque région (suite)  
**Examen de l'application de la Convention en Océanie (Ramsar COP7 DOC. 11)**  
**Examen de l'application de la Convention en Asie (Ramsar COP7 DOC. 12)**  
Les enjeux pour la Convention de Ramsar au 21<sup>e</sup> siècle: Évaluation critique de l'application de la Convention par un évaluateur indépendant faisant autorité. Suivi d'un débat.
- XI Questions découlant des Résolutions et Recommandations de sessions précédentes de la Conférence des Parties contractantes (Ramsar COP7 DOC. 13)
- 13h00 - 15h00 Déjeuner  
**15h00 - 18h30** **Séance plénière**
- XII Plan de travail, 2000-2002, et budget du Bureau Ramsar (Ramsar COP7 DOC. 14)  
Ce document contient le projet de plan de travail pour la Convention, préparé par le Bureau Ramsar sur la base des conclusions d'une analyse de la mise en oeuvre du Plan stratégique pendant la première période triennale. Le Secrétaire général présentera le budget du Bureau Ramsar, 2000-2002, préparé sur la recommandation du Comité permanent à sa 21<sup>e</sup> réunion (octobre 1998). Le plan de travail et le budget seront approuvés au point XVII de l'ordre du jour (Adoption des Résolutions et Recommandations de la Conférence).  
***Intervention spéciale: Les zones humides et le développement durable en Amérique centrale***
- XIII Examen des propositions de Résolutions et de Recommandations soumises par les Parties contractantes et/ou le Comité permanent (Ramsar COP7 DOC. 15). Ce document contient les propositions approuvées par le Comité permanent à sa 21<sup>e</sup> réunion (octobre 1998) pour examen par la COP7 Ramsar ainsi que les propositions soumises par les Parties contractantes 60 jours, au moins, avant l'inauguration de la COP7 Ramsar (30 mars 1999 dernier délai). Au cours de cette séance plénière, il y aura une première discussion des propositions, ce qui permettra de recevoir des suggestions d'amendement et de rechercher un consensus avant que les propositions définitives ne soient présentées pour adoption, le dernier jour de la Conférence. (Note: les Parties contractantes pourront soumettre de nouvelles propositions durant la réunion au Comité de la Conférence à condition que ces nouvelles propositions traitent a) de questions urgentes résultant des débats de la réunion et/ou b) d'une évolution de la situation qu'il était impossible de prévoir.)
- XIV Rapport du Comité de vérification des pouvoirs (un document officiel sera présenté à la Conférence). Comme toujours, le Comité de vérification des pouvoirs aura besoin des pouvoirs des délégués des Parties contractantes, en anglais, français ou espagnol, sur papier à en-tête approprié et **signés par le chef de l'État ou du gouvernement et/ou le ministre des Affaires étrangères, ou par un haut fonctionnaire dûment habilité à accréditer des représentants de l'État aux réunions internationales.**
- 19h00 Point de presse

**Jeudi 13 mai 1999** (4<sup>e</sup> jour)

- 08h00 - 08h45 Réunion du Comité de la Conférence  
**09h00 - 13h00** **Réunions régionales en vue d'examiner l'application de la Convention dans chaque région, les propositions soumises à la Conférence et les sujets de discussion des séances techniques**

13h00 - 15h00 Déjeuner

## SÉANCES TECHNIQUES

Les séances techniques de la COP Ramsar font partie intégrante du programme de la Conférence mais ne constituent pas, comme les séances plénières, des séances officielles de la Conférence car tous les participants - délégués des Parties contractantes et observateurs - participent aux débats des séances techniques sur pied d'égalité. Comme leur nom l'indique, les séances techniques ont pour objet de traiter des questions très importantes pour la Convention, d'un point de vue technique. Chaque séance technique discute des propositions en rapport avec le thème de la séance technique et peut proposer des amendements qui sont alors étudiés en plénière et peuvent être adoptés comme décisions de la Conférence.

15h00 - 19h00

### **Séance technique I: Ramsar et l'eau (Ramsar COP7 DOC. 16)**

15h00 - 16h30 Table ronde d'experts invités dans la salle des plénières.

- Le rôle des zones humides dans le cycle de l'eau
- Intégration de la conservation et de l'utilisation durable des zones humides dans la gestion des bassins hydrographiques
- Les zones humides et l'élaboration des Politiques nationales pour l'eau
- Définition du rôle de Ramsar vis-à-vis de la crise mondiale de l'eau

17h00 - 19h00 Discussion du thème de cette séance technique et examen des propositions en rapport. La discussion aura lieu en groupes régionaux Ramsar, mais tous les groupes seront ouverts à tout participant qui souhaiterait s'y joindre.

19h30

Point de presse

## **Vendredi 14 mai 1999** (5e jour)

08h00 - 08h45

Réunion du Comité de la Conférence

09h00 - 13h00

### **Séance technique II: Plans nationaux de conservation et d'utilisation rationnelle des zones humides (Ramsar COP7 DOC. 17)**

09h00 - 10h30 Table ronde d'experts invités dans la salle des plénières.

- Adoption d'une méthode plus systématique d'identification des zones humides d'importance internationale
- Cadre d'élaboration et d'application des Politiques nationales pour les zones humides
- Étude des lois et institutions en rapport avec les zones humides
- La restauration comme élément de l'aménagement du territoire pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides

11h00 - 13h00 Discussion du thème de cette séance technique et examen des propositions en rapport. La discussion aura lieu en groupes régionaux, mais tous les groupes seront ouverts à tout participant qui souhaiterait s'y joindre.

13h00 - 15h00

Déjeuner

15h00 - 19h00

### **Séance technique III: Participation de la population, à tous les niveaux, à la conservation et à l'utilisation rationnelle des zones humides (Ramsar COP7 DOC. 18)**

15h00 - 16h30 Table ronde d'experts invités dans la salle des plénières.

- Processus favorisant la participation des communautés locales et des populations autochtones à la gestion des zones humides
- Promotion de la cogestion des bassins hydrographiques et des zones humides par l'éducation et la compréhension
- Incitation à appliquer les principes d'utilisation rationnelle

- 17h00 - 19h00 Discussion du thème de cette séance technique et examen des propositions en rapport. La discussion aura lieu en groupes régionaux, mais tous les groupes seront ouverts à tout participant qui souhaiterait s'y joindre.
- 19h30 Point de presse
- 21h00 - 22h00 Réunions régionales pour décider des recommandations à la séance plénière concernant l'élection des Parties contractantes qui siègeront au Comité permanent.**

**Samedi 15 mai 1999** (6<sup>e</sup> jour)

- 08h00 - 08h45 Réunion du Comité de la Conférence
- 09h00 - 13h00 Séance technique IV: Instruments d'évaluation et de reconnaissance des valeurs des zones humides (Ramsar COP7 DOC. 19)**
- 09h00 - 10h30 Table ronde d'experts invités dans la salle des plénières.
- La Convention de Ramsar et l'étude d'impact – stratégique, environnementale et sociale
  - Évaluation des risques pour les zones humides: cadre et méthodes de prévision et d'évaluation des changements dans les caractéristiques écologiques
  - Étude mondiale des ressources en zones humides et priorités futures d'inventaire des zones humides
- 11h00 - 13h00 Discussion du thème de cette séance technique et examen des propositions en rapport. La discussion aura lieu en groupes régionaux, mais tous les groupes seront ouverts à tout participant qui souhaiterait s'y joindre.
- 13h00 - 15h00 Déjeuner
- 15h00 - 19h00 Séance technique V: Cadre de la coopération régionale et internationale dans le domaine des zones humides (Ramsar COP7 DOC. 20)**
- 15h00 - 16h30 Table ronde d'experts invités dans la salle des plénières.
- Zones humides et bassins hydrographiques partagés dans le monde
  - Coopération internationale dans le cadre des commissions de bassins hydrographiques
  - Coopération internationale dans le cadre de la Convention – Première partie: zones humides, bassins hydrographiques et espèces partagées
  - Coopération internationale dans le cadre de la Convention – Deuxième partie: mobiliser l'appui financier des bailleurs de fonds bi- et multilatéraux pour l'application de la Convention de Ramsar
- 17h00 - 19h00 Discussion du thème de cette séance technique et examen des propositions en rapport. La discussion aura lieu en groupes régionaux, mais tous les groupes seront ouverts à tout participant qui souhaiterait s'y joindre.
- 19h30 Point de presse

**Dimanche 16 mai 1999** (7<sup>e</sup> jour)

**LIBRE POUR EXCURSIONS, CE QUI PERMETTRA AU SECRÉTARIAT DE PRÉPARER LES VERSIONS FINALES DES PROPOSITIONS QUI SERONT EXAMINÉES ET ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE**

**Lundi 17 mai 1999** (8<sup>e</sup> jour)

- 08h00 - 09h00 Réunion du Comité de la Conférence

- 09h30 - 13h00** **Séance plénière**
- XV Rapports et recommandations des séances techniques  
 Les rapporteurs des groupes de discussion régionaux préparent un bref rapport consolidé sur chacun des cinq thèmes analysés durant les séances techniques. Ils préparent une version finale de chaque proposition examinée durant les séances techniques en y incorporant les amendements (s'il y en a) acceptés durant ces séances.
- XVI Nomination des membres du Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST) (Ramsar COP7 DOC. 21). Ce document contient les propositions du Comité de la Conférence concernant la nomination des experts techniques et scientifiques qui siégeront au GEST, à titre personnel, dans la période allant de la clôture de la COP7 à la clôture de la COP8. Le Comité de la Conférence prépare sa proposition d'après les candidatures présentées par les Parties contractantes avant la date limite du 31 août 1998.
- 13h00 - 15h00 Déjeuner
- 15h00 - 19h00** **Séance plénière**
- XVII Adoption des Résolutions et Recommandations de la Conférence
- Soirée Réception d'adieu

**Mardi 18 mai 1999** (9e jour)

- 08h00 - 09h00 Réunion du Comité de la Conférence
- 09h30 - 13h00** **Séance plénière**
- XVII Adoption des Résolutions et Recommandations de la Conférence (suite)
- 13h00 - 15h00 Déjeuner
- 15h00 - 17h00** **Séance plénière**
- XVIII Élection des Parties contractantes qui siégeront au Comité permanent.  
 Sur la base des propositions soumises par chaque région, la Conférence élit les pays qui siégeront au Comité permanent, de la clôture de la 7e Session de la COP à la clôture de la 8e Session. (Le nouveau Comité permanent se réunit immédiatement après la clôture de la COP7 Ramsar pour désigner, sur la base du Règlement intérieur proposé, les pays qui assumeront la Présidence et la Vice-Présidence et les pays qui siégeront au Sous-groupe des finances et à tout autre sous-groupe qui aurait pu être établi.)
- XIX Date et lieu de la prochaine session ordinaire de la Conférence des Parties contractantes.  
 La Conférence décidera de la date et du lieu de réunion de la 8e Session de la Conférence des Parties contractantes qui, en principe, devrait avoir lieu en 2002, sur la base des invitations reçues des Parties contractantes. **(Ramsar COP7 DOC. 22)**
- XX Divers
- XXI Adoption du rapport de la 7e Session de la Conférence des Parties contractantes
- XXII Clôture de la Session  
 La cérémonie de clôture comprendra de brèves interventions des groupes régionaux, du Secrétaire général, de représentants des ONG, entre autres, et d'un représentant du gouvernement du Costa Rica qui prononcera la clôture de la Session.